

Direction de santé publique

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

**Rapport sur les signalements de morsures
animales et l'utilisation de la prophylaxie
postexposition contre la rage**

Années 2008 et 2009

GARDER
notre monde
ENSANTÉ

notre monde

Direction de santé publique

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

**Rapport sur les signalements de morsures
animales et l'utilisation de la prophylaxie
postexposition contre la rage**

Années 2008 et 2009

Doris Deshaies, M.D., M. Sc.

2010

GARDER
notre monde
ENSANTÉ

Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal

Québec 

Une réalisation du secteur Vigie et protection
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400
www.santepub-mtl.qc.ca

Rédaction

Doris Deshaies, M.D., M.Sc.

Révision

Dre Caroline Huot, résidente VI à la DSP de l'ASSSM

Remerciements

Mme Marjolaine Guay pour l'entrée des données;

Mme Christine Savard pour le traitement des données;

Mme Denise Larivière pour la mise en page du document;

Dre Françoise Saintonge et Mme Hélène Collette pour les données fournies sur les commandes de produits immunisants contre la rage.

© Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2010)
Tous droits réservés

ISBN 978-2-89494-962-7 (version imprimée)
ISBN 978-2-89494-963-4 (version PDF)
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2010

Prix : 8\$

Mot du directeur

Les morsures animales sont une raison fréquente de consultation dans le réseau de la santé. En plus de la blessure, le risque de rage doit aussi faire partie de l'évaluation. À Montréal, il n'y a pas eu d'animaux terrestres trouvés rabiques depuis plusieurs années. Par contre, une partie des régions de la Montérégie, de l'Estrie et du Grand Nord sont considérées à risque élevé de rage pour les animaux terrestres. Pour les chauves-souris, tout le territoire du Québec est considéré à risque élevé de rage.

Le rapport qui suit décrit les signalements de morsures et autres expositions animales en fonction du risque de rage reçus à la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal pour les années 2008 et 2009. Le lecteur trouvera aussi une description et une analyse détaillées des prophylaxies postexposition contre la rage recommandées.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Le directeur de santé publique,



Richard Lessard, M.D.

RÉSUMÉ

À l'été 2008, les indications au niveau des prophylaxies postexposition (PPE) contre la rage au regard des expositions aux chauves-souris ont été modifiées au niveau provincial. Pour qu'une PPE soit recommandée lors d'une exposition à une chauve-souris, il faut que deux conditions soient remplies : il y a eu contact reconnu avec une chauve-souris et on ne peut exclure qu'une morsure, une égratignure ou un contact avec une plaie fraîche ou une muqueuse ait pu survenir. Les expositions occultes aux chauves-souris ne font plus partie des indications de PPE contre la rage.

Le présent rapport inclut une description des signalements de morsures et autres expositions animales en fonction du risque de rage reçus à la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (ASSSM) pour les années 2008 et 2009. Les PPE contre la rage recommandées par la DSP de l'ASSSM pour les années 2008 et 2009 font l'objet d'une description et d'une analyse détaillées. Les données des années 2006 et 2007 servent de comparaison.

Les enquêtes effectuées par les professionnels de la santé, infirmières et médecins, du secteur Vigie et protection servent à recueillir les données nécessaires à la prise de décision concernant le risque de rage. Les variables sont ensuite saisies et colligées sur un support informatique pour ensuite être extraites de manière électronique.

Le nombre de PPE recommandées a subi une baisse appréciable en 2008 et 2009 par rapport aux années antérieures, surtout en lien avec la diminution de PPE recommandées pour les expositions aux chauves-souris. Les expositions aux chauves-souris ne causent plus la majorité des recommandations de PPE en 2008 et en 2009 comme dans les années antérieures puisque les expositions occultes aux chauves-souris, c'est-à-dire sans contact physique noté, ne font plus partie des indications de PPE. En ce qui concerne les morsures par animaux terrestres, le nombre de PPE recommandées est relativement stable. La proportion des PPE administrées, estimée par le nombre de doses de vaccin expédiées, qui ont été évaluées au préalable par la DSP, a été de 66 % en 2009.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Introduction	1
2. Méthodologie	1
3. Résultats	1
4. Analyse	7
5. Conclusion et recommandation	9
6. Références	10
Annexes	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Chauves-souris analysées dans le cadre d'une enquête – DSP de l'ASSSM, Années 2006 à 2009	3
Tableau 2 :	Animaux terrestres disponibles dans le cadre d'une enquête - DSP de l'ASSSM, Années 2006 à 2009	4
Tableau 3 :	Nombre net de doses de vaccin contre la rage expédiées dans les services de santé, estimation du nombre de personnes couvertes, personnes évaluées par la DSP de l'ASSSM – Années 2006 à 2009	5
Tableau 4 :	Nombre de prophylaxies postexposition contre la rage administrées en fonction du CSSS et de l'année – Montréal, Années 2008-2009	6

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Distribution des PPE recommandées selon l'animal – DSP de l'ASSSM, Années 2008-2009	2
Figure 2 :	Nombre de PPE contre la rage recommandées - DSP de l'ASSSM, Années 2006 à 2009	2
Figure 3 :	Nombre de PPE contre la rage recommandées selon l'animal et l'année - DSP de l'ASSSM, Années 2006 à 2009	3
Figure 4 :	Nombre de PPE contre la rage recommandées selon l'animal terrestre et l'année - DSP de l'ASSSM, Années 2006 à 2009	4

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 :	Nombre de personnes évaluées et de prophylaxies postexposition contre la rage recommandées selon l'espèce animale en cause - DSP de l'ASSSM, Années 2006 à 2009	11
Annexe 2 :	Expositions aux chauves-souris : nombre de personnes évaluées et de prophylaxies postexposition contre la rage recommandées en fonction du type d'exposition - DSP de l'ASSSM, Années 2006 à 2009	12

1. INTRODUCTION

Le présent rapport inclut une description et une analyse sommaire des signalements de morsures et autres expositions animales en fonction du risque de rage. De plus, l'auteur s'attarde sur la description et l'analyse **des prophylaxies postexposition (PPE) contre la rage** recommandées par la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (ASSSM) pour les années 2008 et 2009. Une comparaison avec les années 2006 et 2007 souligne les changements survenus au cours des années 2008 et 2009. Cette comparaison est particulièrement importante car à l'été 2008 les recommandations dans les indications de PPE concernant les expositions aux chauves-souris ont été modifiées au Québec.

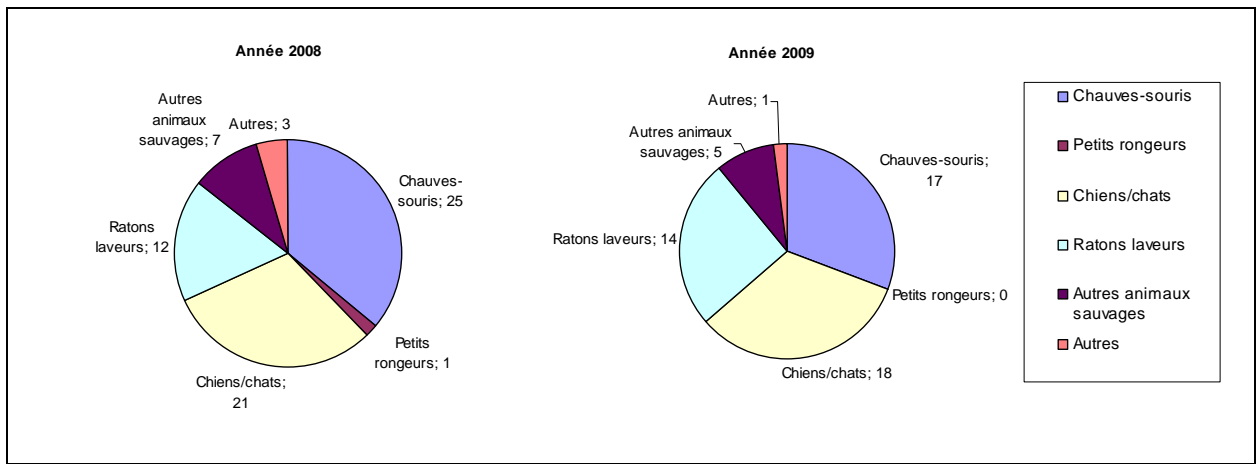
2. MÉTHODOLOGIE

Lors d'un signalement de morsure animale, une infirmière ou un médecin du secteur Vigie et protection procède à l'enquête. Durant les heures normales de bureau, l'infirmière se charge de l'enquête alors qu'en dehors de ces heures le médecin de garde régionale s'acquitte de cette tâche. Une technicienne en administration saisit les variables collectées et les collige **sur support informatique** à l'aide d'un programme créé à cet effet. Un programmeur extrait les données brutes de manière électronique. Les années correspondent aux années de calendrier soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

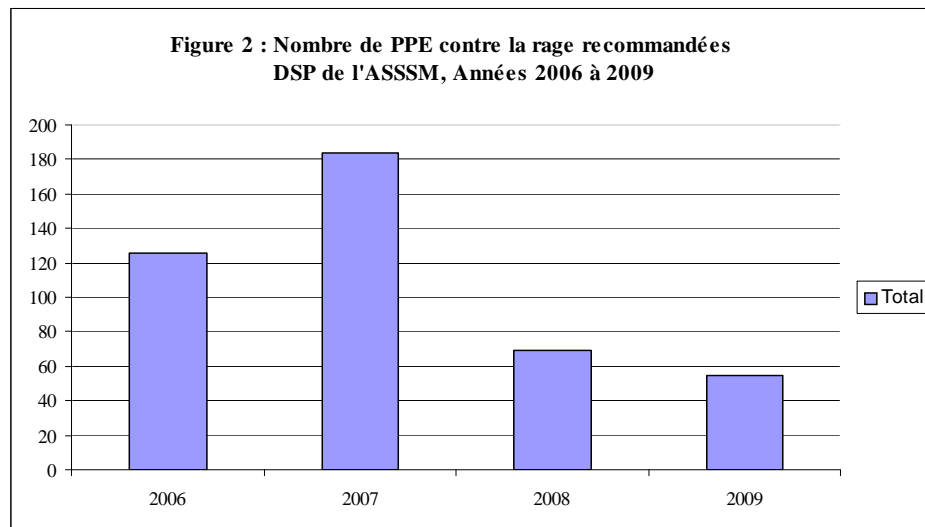
3. RÉSULTATS

Les personnes évaluées par la DSP relativement au risque de rage pour des expositions animales en 2008 et 2009 totalisent respectivement 299 et 252 (annexe 1). **Le nombre de PPE contre la rage recommandées en 2008 et 2009 a été respectivement 69 et 55.** Les expositions aux chauves-souris et aux animaux domestiques se disputent la première place quant au plus grand nombre de PPE recommandées en 2008 et en 2009 (figure 1).

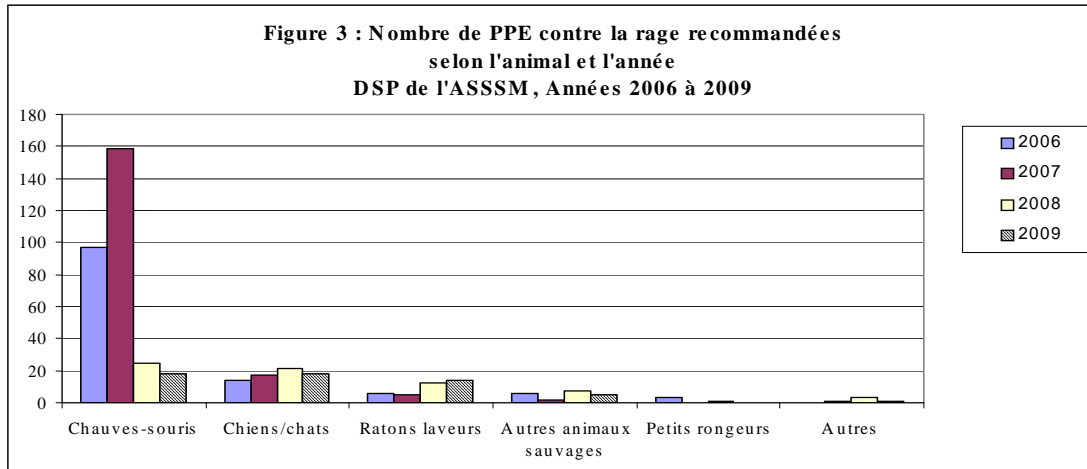
Figure 1 : Distribution des PPE recommandées selon l'animal – DSP de l'ASSSM, Années 2008-2009



Le nombre de PPE recommandées a subi une baisse appréciable en 2008 et 2009 par rapport aux années antérieures (figure 2), surtout en lien avec la diminution de PPE recommandées pour les expositions aux chauves-souris (figure 3).



En effet, les expositions aux chauves-souris ne causent plus la majorité des recommandations de PPE en 2008 et en 2009 comme dans les années antérieures (figure 3).



Les expositions occultes aux chauves-souris, c'est-à-dire sans contact physique noté, regroupaient les exposition les plus fréquentes dans les années antérieures mais ce n'est plus le cas depuis 2008 (annexe 2). Il s'agissait également de la raison la plus fréquente de PPE mais ce n'est plus le cas depuis 2008. Deux PPE ont tout de même été données en 2009 pour des expositions de ce type.

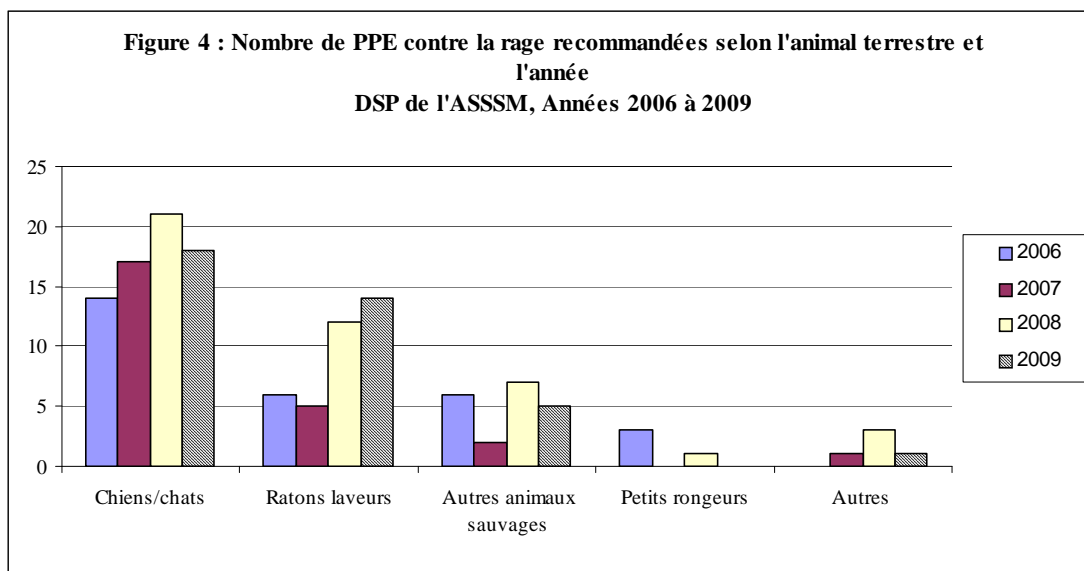
Une chauve-souris a été trouvée rabique en 2009 (tableau 1). Le nombre de chauves-souris analysées a diminué en 2008 (n=12) et cette diminution s'est accentuée en 2009 (n=9) par rapport aux années antérieures.

Tableau 1 : Chauves-souris analysées dans le cadre d'une enquête DSP de l'ASSSM, Années 2006 à 2009

	2006	2007	2008	2009
Nombre de chauves-souris analysées	21	25	12	9
Nombre de chauves-souris rabiques	1	1	0	1

Les morsures de chien ou de chat qui ont résulté en PPE en 2008 et en 2009 sont survenues pour la plupart dans des pays en développement où la rage canine est présente (Chine, Vietnam, Thaïlande, Inde, Maroc, Brésil, Mexique, République Dominicaine, etc.). Pour un grand nombre de personnes évaluées pour morsure par un animal terrestre, le type d'interaction n'est pas spécifié. On ne peut donc pas dégager de tendance dans le type d'interaction à l'origine des PPE lors de morsures d'animaux terrestres.

Les PPE causées par les morsures d'animaux sauvages sont relativement peu fréquentes mais on note une augmentation en 2008 et 2009 par rapport aux années 2006 et 2007 (figure 4).



Le nombre d'animaux domestiques disponibles pour observation et le nombre d'animaux terrestres analysés demeurent relativement stables (tableau 2). Il n'y a pas eu d'animal terrestre trouvé rabique en 2008 ni en 2009.

Tableau 2 : Animaux terrestres disponibles dans le cadre d'une enquête, DSP de l'ASSSM, Années 2006 à 2009

	2006	2007	2008	2009
Nombre d'animaux domestiques disponibles pour observation	75	72	82	64
Nombre d'animaux terrestres analysés	16	11	10	9
Nombre d'animaux rabiques	1 *	0	0	0

* Mouffette infectée par la variante de la chauve-souris.

Grâce au programme de surveillance et de contrôle, la rage du raton laveur qui a fait son apparition en Montérégie en 2006 n'a pas fait son entrée dans la région métropolitaine. D'ailleurs, seulement 2 mouffettes infectées par la variante de la rage du raton laveur ont été recensées en

Montérégie en 2009. Il s'agit du plus petit nombre d'animaux rabiques infectés par la variante de la rage du raton laveur depuis son introduction au Québec : 4 en 2006, 66 en 2007, 32 en 2008 et 2 en 2009.

En 2008, la proportion des PPE recommandées par la DSP a été de 91 % (tableau 3). Il faut dire qu'en 2008 il y a eu une pénurie des vaccins contre la rage. Par conséquent, la DSP avait avisé la première ligne de nous consulter avant de prescrire une PPE. En 2009, la proportion des PPE recommandées par la DSP a baissé à 66 %.

Tableau 3 : Nombre net (distribution moins retour) de doses de vaccin contre la rage expédiées dans les services de santé, estimation du nombre de personnes couvertes, personnes évaluées par la DSP de l'ASSSM - Années 2006 à 2009

Année	Nbre net de doses de vaccin expédiées	Estimation du nombre de personnes ayant reçu PPE	Nombre de personnes avec PPE évaluées par la DSP	Proportion évaluée par la DSP (%)
2006	753	150	126	84 ^{§§}
2007	944	188	184 [§]	98 ^{§§}
2008	380	76	69	91
2009	422	84	55	66

§ Le nombre de PPE administrées est inférieur à 150 (refus, cessation).

§§ La proportion réelle serait environ 75 % en tenant compte des doses non données (refus, cessation).

Après l'évaluation, s'il y a une PPE recommandée, la DSP dirige habituellement la personne vers son CSSS pour la recevoir. Le tableau 4 indique le nombre de PPE contre la rage administrées en fonction du CSSS et de l'année.

Tableau 4 : Nombre de prophylaxies postexposition contre la rage administrées en fonction du CSSS et de l'année – Montréal, Années 2008-2009

CSSS	2008	2009
CSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE		
CLSC de Pierrefonds	7	1
CLSC du Lac-Saint-Louis	2	1
CSSS de Dorval-Lachine-Lasalle		
CLSC de Lasalle	1	
CLSC de Dorval-Lachine		2
CSSS du Sud-Ouest - Verdun		
CLSC de Verdun	2	5
CLSC de Saint-Henri		1
CLSC de Pointe-St-Charles		
CSSS Cavendish		
CLSC de Notre-Dame-de-Grâce - Montréal-Ouest	2	2
CLSC René-Cassin		
CSSS de la Montagne		
CLSC Métro	1	1
CLSC de Côte-des-Neiges	2	2
CLSC de Parc-Extension	1	1
CSSS de Bordeaux-Cartierville - St-Laurent		
CLSC de Bordeaux-Cartierville		1
CLSC de Saint-Laurent		1
CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord		
CLSC d'Ahuntsic	1	1
CLSC de Montréal-Nord	3	2
CSSS du Cœur-de-l'Île		
CLSC de La Petite-Patrie	1	
CLSC de Villeraie	2	2
CSSS Jeanne-Mance		
CLSC des Faubourgs	2	1
CLSC du Plateau-Mont-Royal	1	1
CLSC Saint-Louis-du-Parc	2	
CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel		
CLSC de Saint-Léonard		
CLSC de Saint-Michel	3	1
CSSS Lucille-Teasdale		
CLSC de Hochelaga-Maisonneuve		3
CLSC de Rosemont	1	2
CLSC Olivier-Guimond		
CSSS de la Pointe-de-l'Île		
CLSC de Mercier-Est - Anjou	2	1
CLSC de Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est		1
CLSC de Rivière-des-Prairies		

Note : Le total des PPE contre la rage administrées par les CSSS de Montréal est inférieur au total des PPE recommandées car un certain nombre de celles-ci ont été prises en charge notamment par des centres hospitaliers et par d'autres régions.

4. ANALYSE

Aux États-Unis et au Canada, la majorité des cas de rage humaine depuis les années 1980 ont été associés à des variantes du virus retrouvé chez les chauves-souris ^(1, 2). Comme plusieurs cas n'avaient pas d'histoire de morsure, l'hypothèse a été émise que la transmission se faisait probablement sans que le sujet s'en rende compte. Sur cette base, au milieu des années 1990, les autorités de santé publique américaines ont élargi les recommandations d'indications de PPE concernant les expositions aux chauves-souris ^(3, 4). Les autorités de santé publique canadiennes ont suivi ⁽⁵⁾.

L'élargissement des recommandations s'illustre comme suit. Depuis le milieu des années 1990, la PPE contre la rage est devenue indiquée, même en l'absence d'évidence de morsure ou de contact (exposition occulte). En effet, dans une situation où une chauve-souris est physiquement présente à proximité et qu'il y a une probabilité raisonnable d'exposition significative, à moins que la chauve-souris soit capturée, testée et que l'infection par le virus de la rage soit éliminée, la PPE était recommandée. Une personne qui se réveille et trouve une chauve-souris dans sa chambre ou un adulte qui atteste qu'une chauve-souris s'est trouvée dans une pièce occupée par un enfant sans surveillance, une personne sous l'influence de l'alcool ou de drogue ou une personne ayant une déficience sensorielle ou intellectuelle en sont des exemples.

Devant l'ampleur de PPE recommandées pour des expositions occultes aux chauves-souris, des chercheurs québécois ont réalisé plusieurs études afin d'évaluer le programme québécois de prévention de la rage humaine transmise par les chauves-souris. Les résultats de ces études ont servi à poser un jugement et à modifier les recommandations sur les indications de la PPE contre la rage au Québec.

Une étude effectuée à la grandeur du Québec a analysé toutes les PPE contre la rage recommandées à la suite d'expositions aux chauves-souris entre le 1^{er} octobre 2004 et le 30 septembre 2006 ⁽⁶⁾. Les résultats ont montré que 12 % des PPE étaient dues à un contact direct avec morsure, 7 % à un contact direct avec une possibilité de morsure et 81 % des PPE étaient recommandées pour une exposition dans la maisonnée soit par la présence d'une chauve-souris dans la chambre ou le plus souvent par la présence d'une chauve-souris dans une autre pièce. Ainsi, cette étude a permis de constater que la PPE contre la rage était le plus souvent administrée

pour une exposition occulte, c'est à dire par la simple présence d'une chauve-souris plutôt que pour un contact direct avec l'animal. D'autre part, une enquête menée en 2007 au Québec a mis en évidence le fait que moins de 5 % des expositions occultes dans la population éligibles pour la PPE étaient signalées ⁽⁷⁾. Même en administrant la PPE pour ce type d'exposition, il est peu probable que le prochain cas de rage causé par ce type d'exposition soit prévenu puisque seulement 5 % de ces expositions sont signalées à la santé publique ⁽⁷⁾. Un cas humain de rage causé par une exposition sans contact reconnu est rare et pourtant, ce genre d'exposition est relativement fréquent. En analysant les cas de rage au Canada et aux États-Unis de 1990 à 2007, le risque de rage suivant une exposition occulte à une chauve-souris dans la maison serait 1 pour 318 millions personnes-années ou un cas pour tout le Canada et les États-Unis par année ⁽⁷⁾. Pour prévenir un seul cas humain de rage dû à une exposition occulte au Québec, il faudrait administrer une PPE à un grand nombre de personnes (entre 314 000 à 2,7 millions personnes) ⁽⁷⁾. Un total de 293 à 2500 professionnels de la santé devraient travailler à plein temps chaque année afin de prévenir un seul cas humain de rage causé par une exposition dans une chambre sans contact reconnu ⁽⁷⁾. Il en coûterait aussi entre 228 million \$Can à 2 milliards \$Can en matériel ⁽⁷⁾. Grâce à ces études réalisées au Québec, les recommandations sur les indications de PPE contre la rage concernant les expositions aux chauves-souris ont été modifiées au Québec ⁽⁸⁾ et au Canada ⁽⁹⁾.

Depuis le milieu de l'année 2008, pour les chauves-souris, la PPE est recommandée aux personnes qui remplissent deux conditions : 1) il y a eu contact physique reconnu avec une chauve-souris et 2) on ne peut exclure qu'une morsure, une égratignure ou un contact de la salive de la chauve-souris avec une plaie fraîche ou une muqueuse ait pu survenir ⁽⁸⁾. Ainsi, une diminution dans le nombre de PPE recommandées est observée depuis ce changement à Montréal.

La diminution du nombre de chauves-souris analysées en 2008 et en 2009 est due aussi à un changement de directive depuis l'été 2008 ⁽⁸⁾. En effet, s'il n'y a pas eu de contact physique avec la chauve-souris, ou s'il y a eu contact physique et que la possibilité de morsure a été exclue, l'animal ne doit pas être capturé pour être testé. Si toutefois il y a eu contact physique avec la chauve-souris, et qu'il a eu morsure ou égratignure ou que cette possibilité ne peut être exclue, il peut être utile d'effectuer une analyse virologique chez l'animal, s'il peut être capturé de façon sécuritaire. Dans ce cas, l'analyse de la chauve-souris permettra de déterminer que la PPE n'est pas nécessaire si le résultat s'avère négatif.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Depuis l'été 2008, les expositions occultes aux chauves-souris ne font plus partie des indications de PPE. **Ce changement au niveau des indications de PPE contre la rage au regard des expositions aux chauves-souris est à l'origine d'une diminution appréciable du nombre de PPE recommandées par la DSP en 2008 et en 2009.** En ce qui concerne les morsures par animaux terrestres, le nombre de PPE recommandées est relativement stable bien qu'on note une légère augmentation pour les animaux sauvages depuis 2008. Les raisons de ce possible changement sont inconnues et les tendances futures pourront nous renseigner davantage.

Concernant la méthode, la saisie des variables des enquêtes sur les expositions animales au regard de la rage a été possible grâce à un programme informatisé d'enregistrement des données créé en 2003. **Le système *Dossier client informatisé en maladies infectieuses de la DSP* devrait suppléer avantageusement au programme existant d'enregistrement des données.**

RÉFÉRENCES

1. COMITÉ SUR LA RÉVISION DU PROTOCOLE D'INTERVENTION VISANT LA PRÉVENTION DE LA RAGE HUMAINE (2007). « Guide d'intervention visant la prévention de la rage humaine », p. 23.
2. DE SERRES, G., F. DALLAIRE, M. CÔTÉ, D.M. SKOWRONSKI (2008). « Bat rabies in the United States and Canada from 1950 through 2007 : Human cases with and without bat contact », *Clinical Infectious Diseases*, vol. 46, p. 1329-1337.
3. NEW YORK STATE DEPARTMENT OF HEALTH (NYSDH 1996). « Guidelines for managing indoor bat encounters », Rabies Policies and Procedures, 1 p.
4. ADVISORY COMMITTEE ON IMMUNIZATION Practices (ACIP 1999). « Human rabies prevention – United States », *MMWR*, RR-1, p. 9.
5. COMITÉ CONSULTATIVE NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI 1998). « Guide canadien d'immunisation », 5^e édition p. 151.
6. HUOT, C., G. DE SERRES, B. DUVAL, R. MARANDA-AUBUT, M. OUAKKI, D.M. SKOWRONSKI (2008). « The cost of preventing rabies at any cost : Post-exposure prophylaxis for occult bat contact », *Vaccine*, vol. 26, p. 4446-4450.
7. DE SERRES, G., D.M. SKOWRONSKI, P. MIMAULT, M. OUAKKI, R. MARANDA-AUBUT, B. DUVAL (2009). « Bats in the bedroom, bats in the belfry : reanalysis of the rationale for rabies postexposure prophylaxis », *Clinical Infectious Diseases*, vol. 48, p. 1493-1499.
8. COMITÉ SUR L'IMMUNISATION DU QUÉBEC (CIQ 2009). « Utilisation de la prophylaxie postexposition contre la rage lors d'une exposition à une chauve-souris », Institut national de santé publique du Québec, 29 p.
9. COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI 2009). « Recommandations sur la prise en charge des expositions aux chauves-souris pour prévenir la rage chez les humains », *Relevé des maladies transmissibles au Canada*, vol. 35 DCC-7, 28 p.

Annexe 1 : Nombre de personnes évaluées et de prophylaxies postexposition contre la rage recommandées selon l'espèce animale en cause – Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Années 2006 à 2009

Espèce animale en cause	NOMBRE DE PERSONNES ÉVALUÉES				NOMBRE DE PPE CONTRE LA RAGE RECOMMANDÉES			
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
Chauves-souris	130	312	124	113	97	159 ¹	25²	17
Chiens/chats	112	111	123	98	14	17	21	18
Autres animaux domestiques	1	1	0	0	0	0	0	0
Ratons laveurs	15	8	15	17	6	5	12	14
Autres animaux sauvages	7	5	11	6	6	2	7	5
Petits rongeurs	36	22	23	16	3	0	1	0
Lagomorphes	2	1	0	1	0	0	0	0
Autres	2	2	3	1	0	1	3	1
TOTAL	305	462	299	252	126	184 ³	69²	55

1. 35 personnes ont refusé la PPE et la PPE a été arrêtée chez 10 autres personnes.
2. Quatre PPE ont été recommandées par un médecin en dehors de la DSP.
3. Le nombre de PPE administrées est inférieur à 150 en tenant compte des refus et des PPE arrêtées.

EXPOSITIONS AUX CHAUVES-SOURIS

Annexe 2 : Nombre de personnes évaluées et de prophylaxies postexposition contre la rage recommandées en fonction du type d'exposition – Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Années 2006 à 2009

	Nombre de personnes évaluées				Nombre de PPE recommandées			
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
Exposition significative (Total)	(15)	(23)	(15)	(12)	(14)	(18)	(8)	(12)
Morsure certaine	11	13	6	8	11	9	3	8
Morsure probable / contact douloureux	0	2	1	4	0	1	1	4
Contact avec la gueule, les dents	0	0	1	0	0	0	1	0
Égratignure	3	5	6	0	3	5	2	0
Autre	1	3	1	0	0	3	1	0
Exposition plausible avec contact physique (Total)	(8)	(6)	(3)	(3)	(8)	(2)	(4)	(2)
Enfant a touché une chauve-souris	3	1	1	0	3	0	0	0
Chauve-souris a touché la peau en plein vol	5	5	2	3	5	2	2	2
Chauve-souris écrasée par un pied nu	0	0	0	0	0	0	2	0
Exposition sans contact physique (Total)	(87)	(184)	(40)	(58)	(84)	(125)	(9)	(2)
Chauve-souris trouvée dans la même pièce (p. endormie, intoxiquée, enfant)	53	99	34	20	50	82	9	1
Trouvée dans une autre pièce et porte ouverte (p. endormie, intoxiquée, enfant)	34	85	6	38	34	43	0	1
À l'extérieur, personne dormait et chauve-souris anormale (agressive, difficulté à voler)	0	0	0	0	0	0	0	0
Exposition non significative (Total)	(31)	(99)	(66)	(39)	(0)	(14)	(2)	(0)
Voir ou entendre (mur, grenier)	1	7	6	0	0	5	0	0
Toucher excréments	3	0	0	0	0	0	0	0
Chauve-souris à proximité sans toucher	20	68	21	38	0	1	0	0
Contact avec carcasse desséchée	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre (chauve-souris vue ou attrapée de façon sécuritaire; aucun contact)	7	24	39	1	0	8	2	0
Non spécifié	0	0	0	1	0	0	0	1

BON DE COMMANDE

QUANTITÉ	TITRE DE LA PUBLICATION (version imprimée)	PRIX UNITAIRE (tous frais inclus)	TOTAL
	Rapport sur les signalements de morsures animales et l'utilisation de la prophylaxie postexposition contre la rage	8 \$	
	NUMÉRO D'ISBN (version imprimée) ISBN 978-2-89494-962-7		

Nom _____

Adresse _____

No

Rue

App.

Ville

Code postal

Téléphone _____ Télécopieur _____

Les commandes sont payables à l'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre de la **Direction de santé publique de Montréal**

Veillez retourner votre bon de commande à :

Centre de documentation
Direction de santé publique
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3

Pour information : 514 528-2400 poste 3646

GARDER
notre monde
ENSANTÉ

**Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal**

Québec 